

Politique de recrutement Groupe Socomec



STUDIO 1084-A

Chez Socomec, nous nous engageons à respecter les normes les plus exigeantes en matière de conduite responsable des affaires. Nous intégrons ainsi les considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans l'ensemble de nos activités, y compris dans nos processus de recrutement.

Objectif

Cette politique de recrutement souligne notre engagement au sein du Groupe Socomec à respecter, préserver et promouvoir les droits humains et les droits du travail internationalement reconnus dans le cadre de nos pratiques de recrutement. Nous nous engageons à veiller à ce que ces principes se reflètent tout au long de notre processus de recrutement, de la recherche de candidats jusqu'à leur intégration dans l'entreprise.

Engagements et normes

Notre politique de recrutement établit nos engagements et définit des normes minimales mondiales pour le respect des droits humains et des droits du travail. Elle détaille également les responsabilités et les procédures que nous suivons pour mettre en œuvre ces engagements dans l'ensemble de l'organisation.

Adaptations locales

Compte tenu de la diversité des régions dans lesquelles nous opérons, cette politique autorise l'introduction de règles plus strictes ou bien d'adaptations dans des pays spécifiques, pour certains domaines d'activité ou au niveau national si la Direction locale le juge nécessaire ou si la législation nationale l'exige.

Champ d'application

Applicabilité de la politique

Cette politique s'applique à l'ensemble du Groupe Socomec y compris à ses filiales et sociétés affiliées, et est obligatoire dans toutes ses activités.

Intégration de nouvelles entités

- **Co-entreprises (joint-ventures)**: lorsque le Groupe Socomec crée de nouvelles co-entreprises, il s'engage à intégrer les éléments de cette politique dans leurs accords.
- **Acquisitions**: en cas d'acquisition complète de nouvelles entreprises par le Groupe Socomec, ces normes seront explicitement intégrées dans les accords.

Champ d'application de la politique

Cette politique est applicable à :

- **l'ensemble des parties prenantes de Socomec**, y compris les membres du Conseil d'Administration, les employés, les consultants (internes et externes) et toutes les filiales.
- **l'ensemble des personnes et organisations** qui fournissent des services au nom du Groupe Socomec.
- **l'ensemble des prestataires externes** engagés pour des services de recrutement ou d'externalisation au nom de Socomec.



Principes généraux et déclarations

Engagement en faveur des droits humains et des droits du travail

Le Groupe Socomec s'engage à respecter l'ensemble des droits humains et des droits du travail internationalement reconnus dans toutes ses activités.

Nous nous efforçons de respecter ces droits dans le cadre de nos activités commerciales, notamment la recherche, la vente, les services et les opérations industrielles.

Gestion des différences entre le droit national et les normes internationales

Lorsqu'il existe des différences entre les lois nationales et internationales en matière de droits humains, Socomec s'efforce de respecter celle qui offre le niveau de protection le plus élevé à ses employés. Dans les situations où le respect des deux réglementations n'est pas possible en raison de conflits, nous suivons la législation nationale tout en cherchant activement les moyens de respecter les droits internationaux.

Prévenir les impacts négatifs éventuels sur les droits humains et les droits du travail

Chez Socomec, nous nous engageons à ce que nos processus de recrutement respectent les droits humains et les droits du travail. Nous nous efforçons de prévenir, de traiter et d'atténuer les écarts sur lesquels nous avons une influence directe ou indirecte.

- **Influence directe :** Nous nous engageons à ne pas causer ou contribuer à des écarts par rapport aux droits humains ou aux droits du travail dans les domaines sur lesquels nous avons une influence directe. Dans les cas où de tels écarts se produisent, nous nous engageons à y remédier rapidement et au mieux de nos capacités.
- **Influence indirecte :** nous nous efforçons d'identifier, de prévenir ou d'atténuer les écarts par rapport aux droits humains ou aux droits du travail, qui résultent de nos activités, de nos produits, de nos services ou de nos relations avec nos fournisseurs ou d'autres parties prenantes.



Équité, diversité et inclusion dans les carrières chez socomec

Chez Socomec, nous nous engageons à promouvoir l'équité, la diversité et l'inclusion dans tous les aspects des carrières des employés.

Nous sommes convaincus que le talent doit être reconnu pour son véritable potentiel, et non pour des étiquettes, et nous nous concentrons sur les compétences uniques et diverses qu'apportent nos employés. Nous nous efforçons de promouvoir une culture d'intégration qui respecte les différences individuelles et garantit l'égalité des chances à toutes celles et tous ceux qui travaillent avec, pour ou par l'intermédiaire du Groupe Socomec. Nous nous efforçons de créer un environnement où les personnes sont traitées avec dignité et équité, où la diversité est valorisée et où chaque personne se sent autorisée à exprimer ses opinions et à apporter ses idées.

Politique de non-discrimination

Nous condamnons strictement toute discrimination à l'encontre d'un candidat, d'un employé ou d'un prestataire de services associé au Groupe Socomec, et ce pour chaque aspect de la vie professionnelle, y compris le recrutement, la rémunération, l'accès à la formation, la promotion, le

licenciement ou encore la retraite. Cette politique couvre, sans s'y limiter, les discriminations fondées sur :

- le genre, l'orientation sexuelle, le statut LGBTQIA+, l'identité ou l'expression de genre,
- la situation familiale ou matrimoniale, la grossesse,
- l'âge, l'origine ethnique, le patrimoine, la nationalité, le milieu social ou économique, la caste,
- la religion ou les croyances, les opinions politiques, l'apparence physique,
- les situations de handicap (visible ou invisible),
- l'appartenance à un syndicat ou toute autre caractéristique personnelle protégée par les lois en vigueur dans les pays où Socomec opère.

Recrutement fondé sur les compétences

Nos décisions de recrutement, qu'elles soient internes ou externes, sont fondées uniquement sur les qualifications, les compétences et le mérite de l'individu. Nous voulons nous assurer que chaque personne embauchée est sélectionnée en raison de sa capacité à exceller et à contribuer de manière significative à notre organisation.



Emploi durable et responsable : esclavage moderne, travail forcé et travail des enfants

Engagement contre l'esclavage moderne et le travail des enfants

Socomec s'oppose fermement à toute forme d'esclavage moderne, y compris au travail forcé, à la servitude pour dettes, au travail en prison, au travail en servitude et à la traite d'êtres humains.

Nous nous engageons à ce que chaque emploi soit volontaire et que les travailleurs donnent leur consentement sans aucune forme de contrainte.

Interdiction du travail des enfants

Nous interdisons strictement l'emploi direct ou indirect de personnes n'ayant pas atteint l'âge minimum légal de travail. Nous condamnons le travail des enfants sous toutes ses formes, en particulier les travaux dangereux, nuisibles ou qui empêchent leur scolarité.

Nos engagements

Nous nous engageons à respecter les points suivants.

- **Vérification de l'âge :** nous, ainsi que nos prestataires de services, vérifierons l'âge et l'éligibilité de tous les

candidats tout au long de notre processus de recrutement, afin de garantir la conformité avec les exigences légales en matière d'âge de travail.

- **Des salaires équitables :** nous veillons à ce que les salaires soient conformes aux réglementations locales et à ce qu'ils soient payés régulièrement, directement et à temps.
- **Liberté de quitter son emploi :** nous ne limitons pas le droit des salariés à quitter leur emploi, sous réserve de délais de préavis raisonnables.
- **Pas de frais de recrutement :** nous ne facturons en aucun cas des frais de recrutement aux candidats.

Soutien aux programmes pour l'emploi des jeunes

Socomec soutient et peut participer à des programmes d'éducation ou de formation professionnelle approuvés par l'État, tels que des stages et des apprentissages. Pour les jeunes de moins de 18 ans, nous prenons des précautions supplémentaires en évaluant les risques spécifiques à chaque métier.



Respecter les droits humains et du travail tout au long de notre chaîne de valeur

Promouvoir les droits humains et les droits du travail tout au long de notre chaîne de valeur

Compte tenu de l'étendue et de la diversité de notre chaîne de valeur, nous reconnaissons que notre impact sur l'environnement et notre capacité à provoquer des changements positifs en matière de droits humains sont importants et étroitement liés à nos pratiques de recrutement et à nos relations avec les fournisseurs et les autres tiers.

Nous nous engageons à sélectionner soigneusement nos fournisseurs, et attendons d'eux qu'ils adhèrent aux mêmes principes et normes en matière de droits humains et de droits du travail que ceux énoncés dans notre politique de recrutement. Dans la mesure du possible, nous nous efforçons d'intégrer ces principes et normes dans nos accords contractuels avec nos fournisseurs.

Attentes à l'égard des fournisseurs et des partenaires commerciaux

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils étendent cette politique à leurs propres fournisseurs et partenaires commerciaux. Nous accordons une attention particulière à

l'évaluation des fournisseurs impliqués dans notre système de recrutement afin de garantir le respect de nos engagements.

Lutte contre la non-conformité

Si nous prenons connaissance de pratiques allant à l'encontre de la présente politique du Groupe, de nos valeurs ou plus généralement, de notre approche en termes de développement durable, nous chercherons en premier lieu à travailler de concert avec nos fournisseurs et partenaires commerciaux afin de pointer la situation et de la rectifier.

En cas de violations graves ou persistantes des droits humains, ou lorsque les mesures correctives s'avèrent impossibles, nous pouvons décider de mettre fin à la relation commerciale.

Promouvoir le respect et l'inclusion

Dans la mesure du possible, nous collaborons avec nos partenaires commerciaux pour promouvoir le respect des droits humains et des droits du travail et pour améliorer l'employabilité et faciliter l'accès à un travail décent, en particulier pour les groupes sous-représentés tels que les réfugiés et les personnes handicapées.



Évaluation des risques, suivi, dialogue régulier avec les parties prenantes et procédure de dénonciation

Suivi, transparence et engagement des parties prenantes

Chez Socomec nous nous engageons à contrôler régulièrement nos résultats en matière de respect des droits humains et des droits du travail. Il s'agit notamment d'intégrer des éléments pertinents dans nos contrôles internes et nos processus d'audit connexes. Nos efforts de surveillance s'étendent à nos prestataires externes impliqués dans la dotation en personnel, afin de garantir le respect de cette politique.

Transparence et communication

Nous nous engageons à faire preuve de transparence dans la communication de nos engagements, de notre approche et de nos efforts continus pour respecter les droits humains et les droits du travail dans notre culture d'entreprise et dans nos pratiques. Ces données sont communiquées principalement dans notre rapport annuel et sur le site web de Socomec. Nous y publions les nouvelles informations et nos progrès sur ces questions importantes.

Engagement avec les parties prenantes

Nous maintenons un dialogue continu avec les parties prenantes concernées sur les droits humains et le droit du travail, tant directement qu'à travers notre participation à des organisations telles que l'Organisation Mondiale du Travail.

Cette politique a été élaborée en collaboration avec nos collègues du monde entier, ainsi qu'avec des experts externes en matière de droits humains, afin de garantir qu'elle soit conforme aux meilleures pratiques et aux normes mondiales.

Signalement des alertes et des infractions

Si un individu pense qu'il y a eu une violation ou une violation potentielle des normes énoncées dans la présente politique, nous l'encourageons vivement à faire part de ses préoccupations dans les plus brefs délais par le biais des canaux d'alerte établis (se référer à la procédure d'alerte, gérée sur Integrityline et disponible sur le lien suivant) : <https://socomecgroup.integrityline.com/>

Si des montants indus sont facturés par erreur à un candidat au cours du processus de recrutement, ou à un employé au cours de la procédure d'embauche, ces montants leur seront rapidement et intégralement remboursés.

Processus de dénonciation

Les rapports peuvent être faits de manière anonyme et nous interdisons strictement toute forme de représailles, d'intimidation ou de mesures disciplinaires à l'encontre des personnes qui signalent de bonne foi un cas de mauvaise conduite ou qui participent à une enquête. Cette protection est maintenue même si l'enquête conclut qu'aucune faute n'a été commise.

Nous nous engageons à remédier, ou à collaborer pour remédier, à tout écart par rapport aux droits humains ou aux droits du travail pour lequel nous sommes responsables ou impliqués, dès lors que nous en avons connaissance et dans l'entière mesure de nos capacités.

Enquête d'engagement

Notre processus de retour d'information permet à nos employés de partager leurs opinions, leurs préoccupations, leurs idées, leurs griefs, leurs suggestions et leurs idées avec les dirigeants et la Direction. Les commentaires peuvent être soumis de manière anonyme sur notre plateforme.

Les problèmes sensibles signalés par le système sont portés à la connaissance de la Direction, afin qu'elle y prête immédiatement attention, et un plan d'action est soigneusement suivi pour garantir une résolution complète.



S/DIV/1083 A

À propos de la politique de recrutement



Manquements à la politique

Le non-respect des principes de cette politique peut donner lieu à des mesures disciplinaires appropriées, pouvant aller jusqu'au licenciement ; les infractions peuvent également donner lieu à des poursuites civiles ou pénales en vertu de la législation applicable.

Nous pouvons mettre fin à nos relations avec des individus ou fournisseurs travaillant avec nous ou en notre nom, si nous découvrons qu'ils agissent à l'encontre du cadre de la présente politique.



Propriété de la politique et clause de non-responsabilité

Cette politique est la propriété exclusive du Groupe Socomec. Elle ne crée pas, et ne doit pas être interprétée comme créant d'obligation de la part du Groupe Socomec

envers toute personne ou entité – y compris un client, fournisseur, collègue, consultant, associé ou tiers – en vertu de toute théorie de droit, y compris la responsabilité délictuelle, la négligence, le contrat, ou tout concept juridique équivalent ou similaire dans le monde entier.



Approbation et modifications

Cette politique a été approuvée par le PDG et la DRH du Groupe Socomec le 02/01/2025 et entre en vigueur le 03/02/2025. Le Groupe Socomec se réserve le droit de mettre à jour cette politique si nécessaire afin de refléter les changements législatifs, les orientations réglementaires ou les meilleures pratiques et de garantir qu'elle reste applicable et pertinente. Toute modification de cette politique sera communiquée par les canaux habituels de Socomec.



Questions

Si vous avez des questions concernant cette politique, sa mise en œuvre ou les droits humains et les droits du travail en général, veuillez contacter la DRH Groupe, judith.maiffret@socomec.com.